

Lors de la réunion de négo du 5 janvier, la CGT a présenté sa plateforme revendicative :

Rémunération :

- 200€ brut d'augmentation générale pour toutes les CSP jusqu'au 350, avec une rétroactivité à compter du 1/1/2022.
- Revalorisation des Primes conventionnelles de 7% (prime d'ancienneté).
- Revalorisation des Primes de contraintes (froid, équipe, samedi ou lundi...) de 7%.
- 4 jours de congés d'ancienneté pour 25 ans d'ancienneté.
- Paiement de l'intégralité des temps de pause.
- Ouverture d'une négociation pour l'application d'une prime de transport pour tous les salariés.
- Maintien des primes de nuit pour tous les travailleurs de nuit lorsque la Direction leur impose le travail de jour.
- Démarrer la grille des salaires au coef 140.
- Maintien des primes du travail du samedi ou lundi en cas d'annulation hors délai de prévenance.
- Suppression de la carence dans le cadre de la maladie.

Organisations de travail :

- Pas de planification de semaines à 6 jours
- Limiter l'amplitude journalière à 8h50 de temps de présence.
- Pas de débauche après 22h, fin de process compris.
- Ouverture d'une négociation pour les salariés au forfait.
- Supprimer les astreintes sur les temps de repos donc les journées doivent être considérées comme du temps de travail.
- Que chaque départ soit remplacé.
- Avoir 2 jours pleins de repos le week-end et non 48 heures.
- Pour les salariés ayant une garde alternée, ne pas planifier le travail du samedi les semaines concernées.
- La Convention Collective prévoit 10 jours d'absence par an pour soigner les enfants malades de – de 16 ans, la CGT demande la prise en charge de ses jours par l'entreprise en supprimant le critère d'âge.
- Appliquer le temps de pause réel en excluant le temps de trajet du poste de travail à la salle de pause et le temps d'habillage et déshabillage.
- Ouverture d'une réflexion sur le Temps de travail de 32h, rémunéré 35h.

Cette plateforme, qui peut paraître démesurée, est totalement finançable, sans mettre en péril la solidité financière de l'entreprise. La masse salariale a baissé de 10 millions € depuis 2019, tandis que les profits ont augmenté de 26 millions €. Ces deux montants cumulés couvrent largement l'investissement de cette plateforme. Elle représente en réalité, environ 3% du CA.



Propositions de la Direction :

La direction entame les négociations en présentant un contexte inflationniste inédit, un marché agro-alimentaire volatil et un surcoût des énergies en 2023.

Elle ajoute également une inflation moyenne annuelle pour 2022 de 5,2%.

C'est donc dans ce contexte que la direction a proposé :

- une augmentation générale des salaires de **4% pour les ouvriers/employés et les TAM.**
- pour tous les **cadres**, une augmentation générale de **4% dont 1% d'augmentation individuelle.**

Et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.

La direction va étudier et chiffrer les plateformes de chaque organisation syndicale et apportera ses contre-propositions lors de la réunion du 16 janvier 2023.

Pour rappel, l'inflation moyenne annuelle en 2022 de 5,2% n'a pas été compensée par l'augmentation de salaire de 2,8% en 2022.

Comment la direction peut-elle alors nous proposer seulement 4% d'augmentation cette année alors que l'Insee estime le début d'année 2023 avec une inflation à 7% ???

Sans oublier la suppression de la ristourne générale sur le carburant et la hausse programmée des prix du gaz et de l'électricité, plafonnés en janvier et février à 15% !!!

Quel mépris !!!

La direction nous appauvrit encore et encore alors que nous sommes les créateurs de sa richesse.

Pour rappel, dans notre tract du 15 décembre 2022, un foyer composé de 2 adultes et 2 enfants subissait déjà un **déficit de 186€ nets** par mois.

Salariés à vous de juger si cette augmentation sera suffisante pour pouvoir vivre dignement ?

Votre proposition présentée par la CGT vous permet une augmentation de **200€ bruts par mois**, alors que celle de la direction sera de **84€ bruts par mois**, au coefficient 180.



Dans de nombreuses entreprises agroalimentaires, dont les salaires sont, en moyenne, inférieur de 20 % de la moyenne nationale, les salariés se sont mobilisés : Monic Ranou, Nestlé Purina, Teisseire, Coca-Cola, Norfrigo, Neuhausser, Tipiak, Kronembourg, Bonduelle, Lustucru.... Toutes ces mobilisations ont abouti à des hausses de salaires, parmi lesquelles :

Tereos (Beghin-Say) +7,7 % **Parc des oiseaux : de +10 à +12,5%**
Marie Surgelés : +6,9% **Lactalis : +7,2%**

Prochaine réunion le 16 janvier 2023 à 14h.

Soyez-en persuadés, seule la lutte fera plier nos dirigeants pour obtenir enfin, de vraies augmentations de salaires.



